

PLAN LOCAL D'URBANISME



MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U.
AVEC UNE DECLARATION DE PROJET
'EXTENSION DU CIMETIERE BLANCPIGNON'

Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 07 septembre 2023



Agence Publique de Gestion Locale
Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Renoir
B.P.609 - 64006 PAU Cedex
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47
Courriel : service.urbanisme@apgl64.fr



Objet de la réunion	Examen conjoint des Personnes Publiques Associées sur la déclaration de projet relative à l'extension du cimetière de Blancpignon, emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Anglet.
Lieu	Mairie d'Anglet
Date	Jeudi 07 septembre 2023 à 10h00

Structure	NOM / Prénom	Courriel	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Etat	LARRAMENDY Armelle	armelle.larramendy@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	x		
Etat	LARRE Christian	christian.larre@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	x		
Etat	ESCONOBIET Emma	emma.esconobiet@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	x		
Région Nouvelle-Aquitaine				x	
Département des Pyrénées-Atlantiques	CAHN Xavier	xavier.cahn@le64.fr			x
Chambre de Commerce et d'Industrie				x	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat				x	
Chambre d'Agriculture	BENCE Gaëlle	g.bence@pa.chambagri.fr			x
Communauté d'Agglomération Pays Basque	LOUSTAU Cyril	c.loustau@communaute-paysbasque.fr	x		
Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour				x	
SNCF Réseau				x	
SCOT Pays Basque et Seignanx	FRANCESCHETTI Cécile	c.franceschetti@scot-pbs.fr	x		
Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine				x	
Commune d'Anglet	GOURGUES Jean-Paul	jp.gourgues@anglet.fr	x		
Commune d'Anglet	GUNSETT Jacky	j.gunsett@anglet.fr	x		
Commune d'Anglet	TONNERRE-ARANDIA Uhaina	u.tonnerre@anglet.fr	x		
Commune d'Anglet	ETCHEBERRY Mireille	m.etcheberry@anglet.fr	x		
Agence Publique de Gestion Locale	ROCA Vanessa	vanessa.roca@apgl64.fr	x		

Ordre du jour :

- **Présentation du dossier de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Anglet, relatif au projet d'extension du cimetière de Blancpignon.**
- **Recueil des avis des Personnes Publiques Associées.**

La réunion d'examen conjoint a pour objet de recueillir les observations des différentes Personnes Publiques Associées sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La réunion est introduite par Monsieur GOURGUES, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Générales et à la Règlementation.

Il remercie l'ensemble des partenaires pour leur participation et effectue un tour de table afin que chacun puisse se présenter. Il rappelle l'intérêt pour la collectivité de mener à terme ce projet qui revêt différents enjeux.

1 - PRESENTATION DU PROJET

Monsieur GOURGUES passe la parole à Monsieur GUNSETT qui présente le dossier de déclaration de projet (le support de présentation est joint au procès-verbal).

Cette présentation aborde différents points :

- Le contexte et l'intérêt général ;
- Le choix du site ;
- Le projet et ses points forts ;
- Les évolutions règlementaires apportées au document d'urbanisme ;
- Les premiers avis émis par les partenaires.

2 - AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Monsieur GUNSETT présente les avis reçus par courrier préalablement à la présente réunion d'examen conjoint, synthétisés dans le tableau suivant :

Remarques concernant le projet	Prise en compte envisagée dans le dossier destiné à être approuvé
Avis du centre National de la Propriété Forestière du 13 juin 2023	
« Nous n'avons pas de remarque particulière dans la mesure où, d'après les éléments transmis, les modifications n'impactent pas les espaces forestiers privés de manière significative. ... Au vu de ces éléments, nous émettons un avis favorable »	Pas de modification de projet nécessaire.
Avis de la Chambre d'Agriculture du 14 juin 2023	
« Nous avons bien reçu le projet de mise en compatibilité du PLU d'Anglet pour l'extension du cimetière de Blancpignon, nous n'avons pas de remarques concernant ce projet ... Nous émettons un avis favorable »	Pas de modification de projet nécessaire.

Remarques concernant le projet	Prise en compte envisagée dans le dossier destiné à être approuvé
Avis du Syndicat mixte du SCOT du Pays Basque et du Seignanx du 06 juillet 2023	
<p>« Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salue la qualité et la précision du travail technique qui justifie le choix d'une extension du cimetière de Blancpignon, ainsi que les modalités d'aménagement retenues pour limiter et compenser l'impact de cette extension sur le massif forestier du Pignada, - Emet un avis favorable sur le projet de mise en comptabilité du PLU d'Anglet » 	Pas de modification de projet nécessaire.
Avis de la Mission régionale d'Autorité Environnementale du 13 juillet 2023	
<p>« En conclusion, la Mission régionale d'Autorité Environnementale considère que le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU d'Anglet n'appelle pas d'observation particulière. »</p>	Pas de modification de projet nécessaire
Avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité du 23 août 2023	
<p>« Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP concernées. »</p>	Pas de modification de projet nécessaire.
Avis du Département des Pyrénées-Atlantiques du 06 septembre 2023	
<p>« ... le dossier n'appelle pas de la part du Département de remarques particulières. »</p>	Pas de modification de projet nécessaire.

Monsieur GUNSETT donne la parole aux Personnes Publiques Associées présentes.

Relevé des échanges

SCOT du Pays Basque et Seignanx : Avis favorable

Cécile FRANCESCHETTI rappelle que le bureau a statué sur ce projet en juillet dernier : ce dernier a émis un avis favorable, la présence de M GUNSETT lors de cette séance ayant permis d'apporter des réponses aux questionnements des élus très intéressés par ce projet.

Elle n'a donc pas d'autre observation à formuler.

Communauté d'Agglomération Pays Basque : Avis favorable

Cyril LOUSTAU indique que ce projet a fait l'objet de nombreux échanges très constructifs tout au long de l'élaboration de l'étude.

La CAPB émet un avis favorable.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer : Avis favorable assorti d'observations

Mme LARRAMENDY rappelle que l'Etat a été consulté dès le démarrage de l'étude et a ainsi pu émettre ses premières observations qui ont été prises en compte dans le dossier présenté lors de cet examen conjoint ; elle souligne notamment la complétude effectuée sur la justification de l'intérêt général du projet et la justification du choix du site au regard des autres sites alternatifs.

Mme LARRAMENDY et Monsieur LARRE émettent trois observations :

- **Il est important de bien souligner dans le dossier, les possibilités d'adaptation de ce projet** (offre funéraire, temporalité) qui sera réalisé par tranches successives. En effet, seule la tranche 1 sera mise en œuvre pour la première décennie, ce qui n'entraînera que le déboisement de 0,9 hectare, soit 76 pins dans un premier temps. Au regard de l'évolution de besoins, les tranches 2 et 3 pourraient être reconfigurées pour proposer plus d'emplacements cinéraires, voire ne pas être mise en œuvre pour ce qui est de la dernière tranche. Bien que ces éléments soient déjà précisés dans le dossier, il est proposé de les rappeler plus explicitement dans la notice de présentation du projet, ainsi que dans l'évaluation environnementale.
- Mme LARRAMENDY souhaite se faire **préciser si le périmètre de protection rapprochée du champ captant sera bien modifié au regard du projet**. M GUNSETT et Mme TONNERRE indiquent qu'au sein du périmètre de protection rapprochée du captage, les excavations ne sont pas autorisées. Il s'avère donc nécessaire de détourner l'emprise du projet du périmètre de protection. Il convient de préciser cet élément dans le dossier soumis à approbation.
- Dans le cadre de la loi Littoral, le dossier pourrait mieux mettre en avant les éléments visant à expliciter la capacité du territoire à accueillir cet équipement, et notamment rappeler le rôle positif que ce dernier peut jouer dans la gestion de la capacité d'accueil du territoire communal, 2 cimetières de la commune étant déjà saturés et le troisième aujourd'hui quasi saturé. **Un paragraphe spécifique portant sur la capacité d'accueil du territoire, en application de loi Littoral, pourrait ainsi être ajouté au dossier**. M GOURGUES répond qu'un tel paragraphe sera ajouté dans le dossier soumis à approbation.

En synthèse, les avis et observations formulés en séance, ainsi que les propositions de prise en compte dans le dossier destiné à être approuvé, sont résumés dans le tableau ci-après :

Structures	Avis	Prise en compte envisagée dans le dossier destiné à être approuvé
SCOT du Pays Basque et Seignanx	Avis favorable	Pas de modification de projet nécessaire
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Avis favorable	Pas de modification de projet nécessaire
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	<p>Avis favorable, assorti de 3 observations :</p> <p><i>Souligner les possibilités d'adaptation du projet à l'évolution des pratiques funéraires</i></p> <p><i>Préciser que le périmètre du champ captant sera bien modifié au regard du projet</i></p> <p><i>Ajouter un paragraphe relatif aux capacités d'accueil du territoire conformément à l'application de la loi Littoral</i></p>	<p>L'adaptabilité du projet sera rappelée plus explicitement dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La notice de présentation du projet, page 12, au paragraphe d'introduction de la partie 3.2 « Les caractéristiques du projet d'extension ». - La notice de présentation du projet, page 26 « Adaptation du projet » et page 55 « Un projet qui se veut pragmatique... ». - L'évaluation environnementale, pages 14 et 101 « Un projet qui se veut pragmatique... » <p>Il sera ajouté page 30 de la notice de présentation, que la modification du périmètre de protection rapprochée du champ captant s'avère nécessaire car l'arrêté préfectoral correspondant n'autorise pas les excavations dans ce périmètre.</p> <p>Il sera ajouté dans la notice de présentation, un paragraphe « 6.4 Application de la loi Littoral – Capacités d'accueil du territoire »</p>

Les participants n'ayant plus d'avis ou d'observations à formuler concernant le projet de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la Ville d'Anglet, Monsieur GOURGUES remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à cette réunion, ainsi que l'ensemble des équipes pour le travail réalisé.

Ce procès-verbal de réunion sera joint au dossier mis à l'enquête publique. La collectivité compétente à l'initiative de la procédure pourra alors, à l'issue de l'enquête, déclarer l'intérêt général de l'opération et se prononcer sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

La réunion est levée à 11h30.



EXTENSION DU CIMETIÈRE DE BLANCPIGNON

-

REUNION D'EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

7 septembre 2023

JEAN-PAUL GOURGUES

-

**ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
GÉNÉRALES ET À LA RÉGLEMENTATION**

Déroulement de la réunion

- **CONTEXTE ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**
- **CHOIX DU SITE**
- **LES POINTS FORTS DU PROJET**
- **LES ÉTUDES ET PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES**
- **LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES À APPORTER AU DOCUMENT D'URBANISME**
- **LES PREMIERS AVIS EMIS PAR LES PARTENAIRES**
- **LA PAROLE EST À VOUS**



PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE BLANCPIGNON

-

LE CONTEXTE ET L'INTERET GENERAL

Le contexte et l'intérêt général



Cimetière St-Léon

Le plus ancien cimetière de la commune qui date de 1843. Il comporte 117 emplacements, tous occupés à 100%.

Cimetière Louillot

Créé en 1921, il comporte 3 554 emplacements, tous occupés à 100%.

Cimetière Blancpignon

Créé en 1928, il peut accueillir jusqu'à 3 528 emplacements. Il est occupé à 95%.



Le contexte et l'intérêt général

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : le terrain commun doit être cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour « y déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés chaque année », soit pour Anglet 0,35 hectare.

« Avec 0,1 hectare de disponible, la Ville ne respecte donc plus le cadre réglementaire »

ENQUETE ANALYSE DE DETERMINATION DE SURFACE

une surface d'aménagement « semi-paysager » de 17 595 m², ce qui permet d'envisager une période d'environ 30 ans voire plus si nos modes d'inhumation évoluent dans les années à venir.



Le contexte et l'intérêt général

L'intérêt général se justifie donc tout d'abord par la nécessité pour le Ville d'Anglet, de répondre à ses obligations réglementaires.

De plus, l'article L2223-3 du CGCT stipule :

« La sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

- 1° aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- 2° aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- 3° aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
- 4° aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits ou remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale de celle-ci en application des articles L. 12 et L. 14 du code électoral. »

Par son utilité pour l'ensemble des citoyens, l'extension du cimetière de Blancpignon répond également à l'intérêt général.



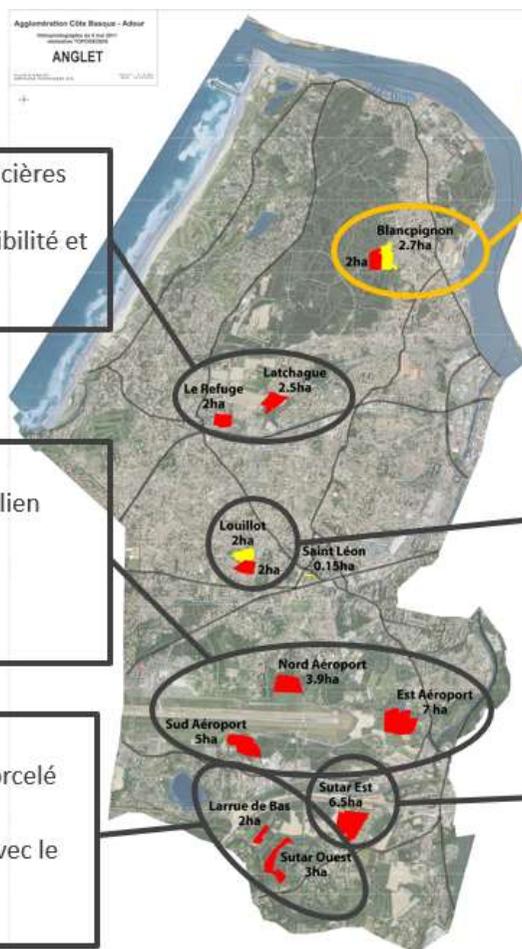
**PROJET D'EXTENSION DU
CIMETIERE DE BLANCPIGNON
-
LE CHOIX DU SITE**

Le choix du site

- Terrain privé : négociations foncières infructueuses
- Habitations à proximité (co-visibilité et contrainte réglementaire)
- Pas d'équipement existant

- Terrain privé
- Sites à vocation économique en lien avec l'activité aéroportuaire
- Dessertes contraintes
- Problématiques hydrauliques
- Pas d'équipement existant

- Terrain public et privé
- Terrain enclavé, parcellaire morcelé ou complexe
- Hydrogéologie incompatible avec le projet
- Pas d'équipement existant



- Extension cimetière Blancpignon
- Parcelles publiques
 - Pas d'habitation à proximité
 - Hydrogéologie favorable
 - Equipements nécessaires existants

- Terrain privé : négociations foncières complexes et très coûteuses (pépinière)
- Habitations à proximité (co-visibilité et contrainte réglementaire)
- Equipements nécessaires existants (parking insuffisant)

- Terrain privé : négociations foncières infructueuses
- Habitations à proximité (co-visibilité et contrainte réglementaire)
- Pas d'équipement existant



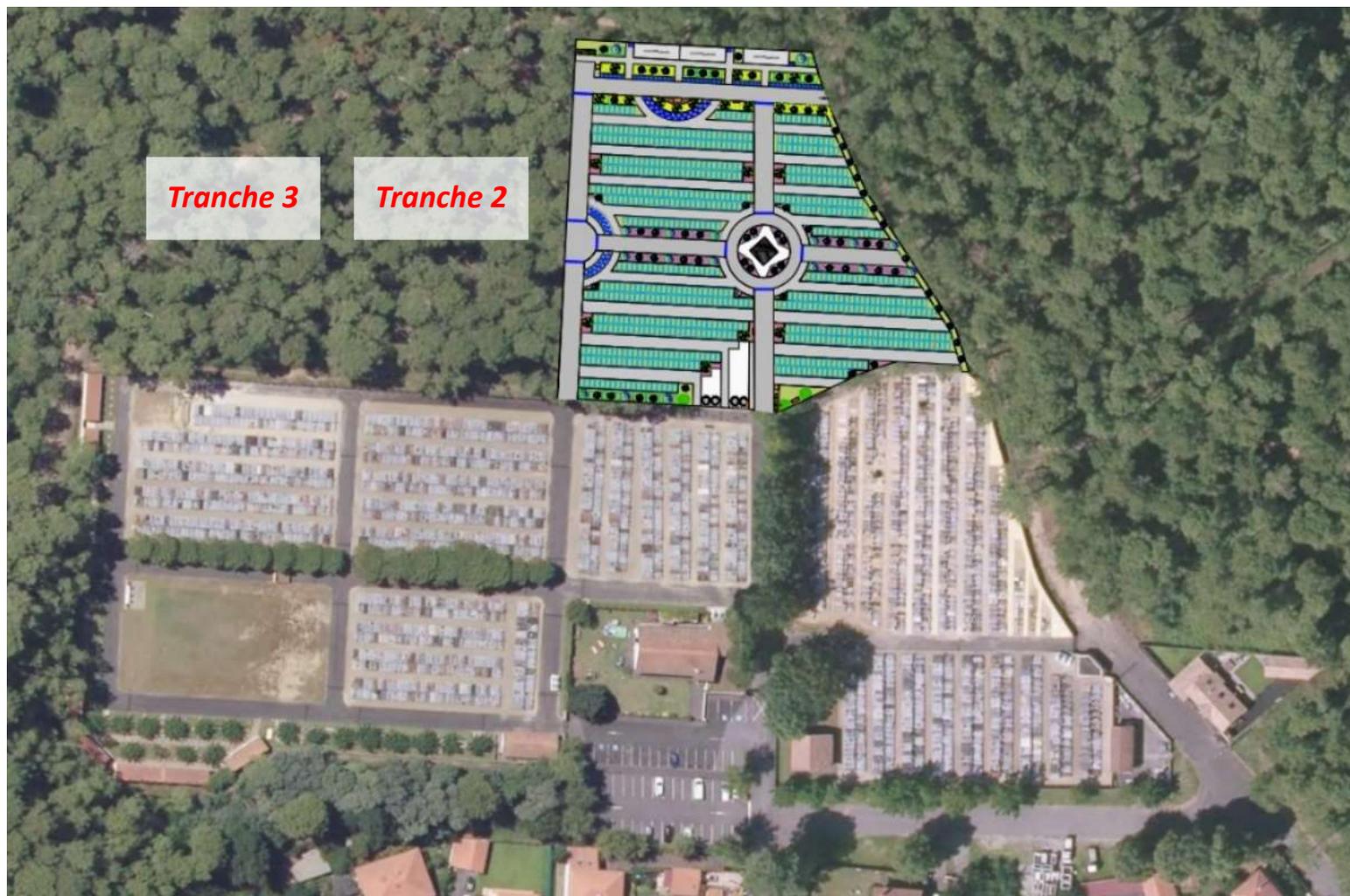
**PROJET D'EXTENSION DU
CIMETIERE DE BLANCPIGNON
-
LE PROJETS ET SES POINTS FORTS**

Le projet et ses points forts



Nombre d'emplacements	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
<i>Concessions</i>	696	523	575	1 794
<i>Terrain commun</i>	185	174	295	654
Concessions + terrain commun	881	697	870	2 448
Cases (dans les columbariums)	150	100	300	550
<i>Columbariums</i>	3	2	6	11
Cavernes	90	86	150	326

Le projet et ses points forts



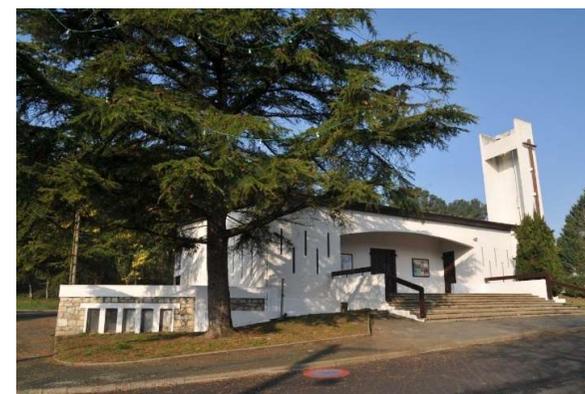
Le projet et ses points forts



- 59% du coût de la tranche 1 (1 190 000 € TTC)
- 0,5 hectare
- 1 agent d'accueil + 1 agent d'entretien



Le projet et ses points forts



Le projet et ses points forts

Examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, au titre de l'article L.122-3-1 du Code de l'Environnement : ***volet défrichement a été exempté d'étude d'impact par arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2022.***

Avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) au titre de l'article L. 121-27 du Code de l'Urbanisme : ***avis favorable lors de la séance du 13 octobre 2022.***

Evaluation environnementale

L'impact environnemental du projet

- Enjeux : fort, moyen, faible ou nul
- Niveaux d'incidence du projet : fort, modéré ou faible
- ***Impacts résiduels : faible, très faible, faible à nul, nul***

« ***Eviter/Compenser/Réduire*** »



Le projet et ses points forts

Plus de 282 arbres, dont certains atteindront une hauteur de 8 à 9 mètres, soit plus de 70 sujets supplémentaires par rapport à la population actuelle de pins présente sur l'emprise du projet.



chêne vert



chêne liège



arbousier



genêts



bruyères

Le projet et ses points forts



Chêne liège



Chêne vert



Chêne sessile



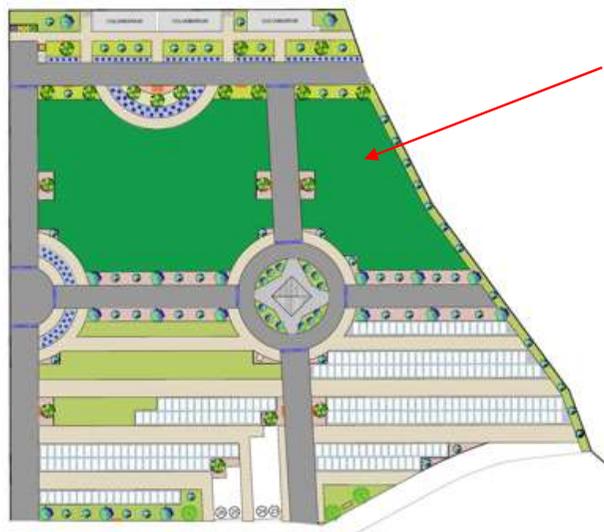
Chêne tauzin



Bouleau commun



Pin parasol et pin maritime



Pépinière provisoire

Perspective de l'extension



Perspective de l'extension



Perspective de l'extension



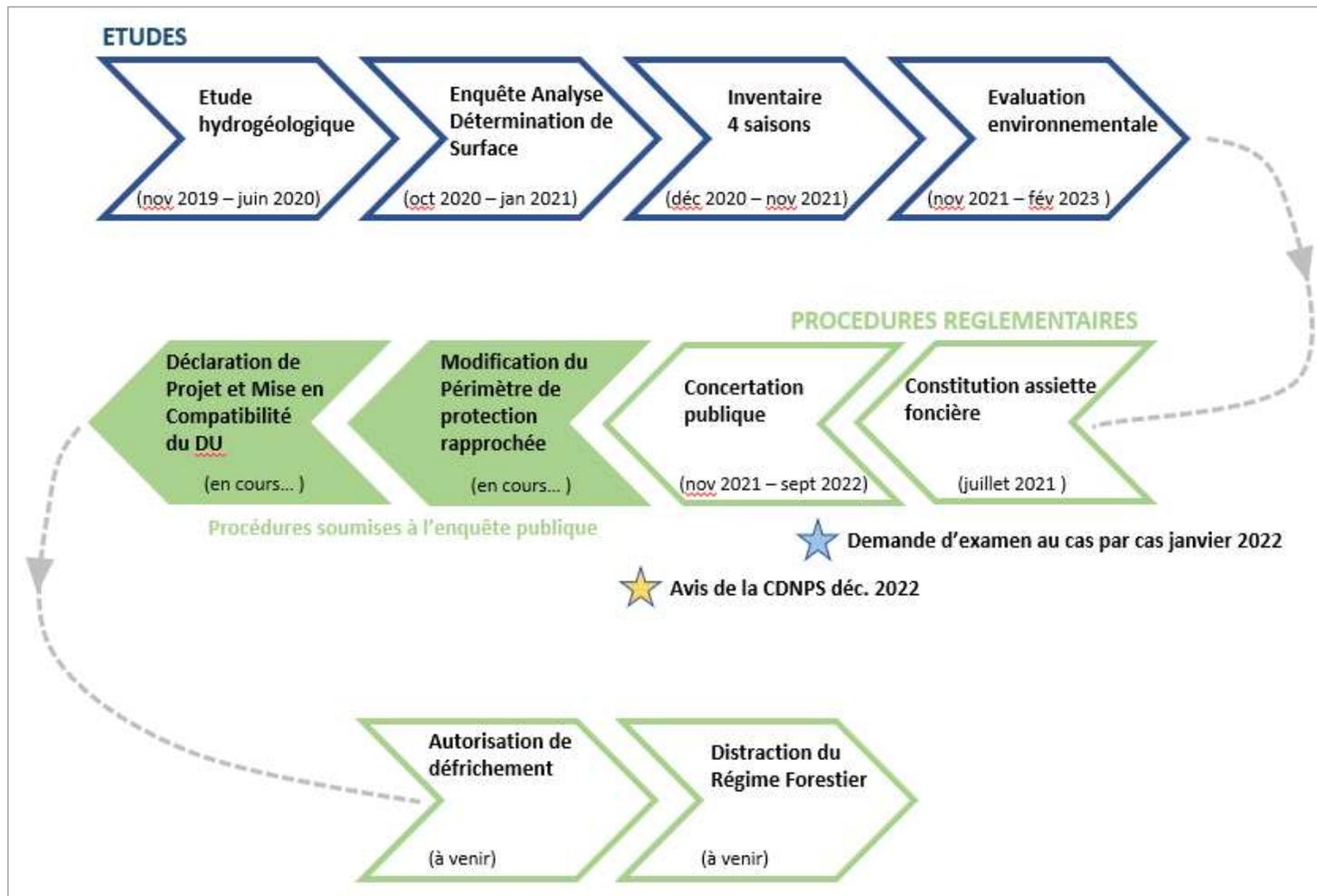


**PROJET D'EXTENSION DU
CIMETIERE DE BLANCPIGNON**

-

**LES ETUDES ET PROCEDURES
REGLEMENTAIRES**

Les études et procédures réglementaires





PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE BLANCPIGNON

-

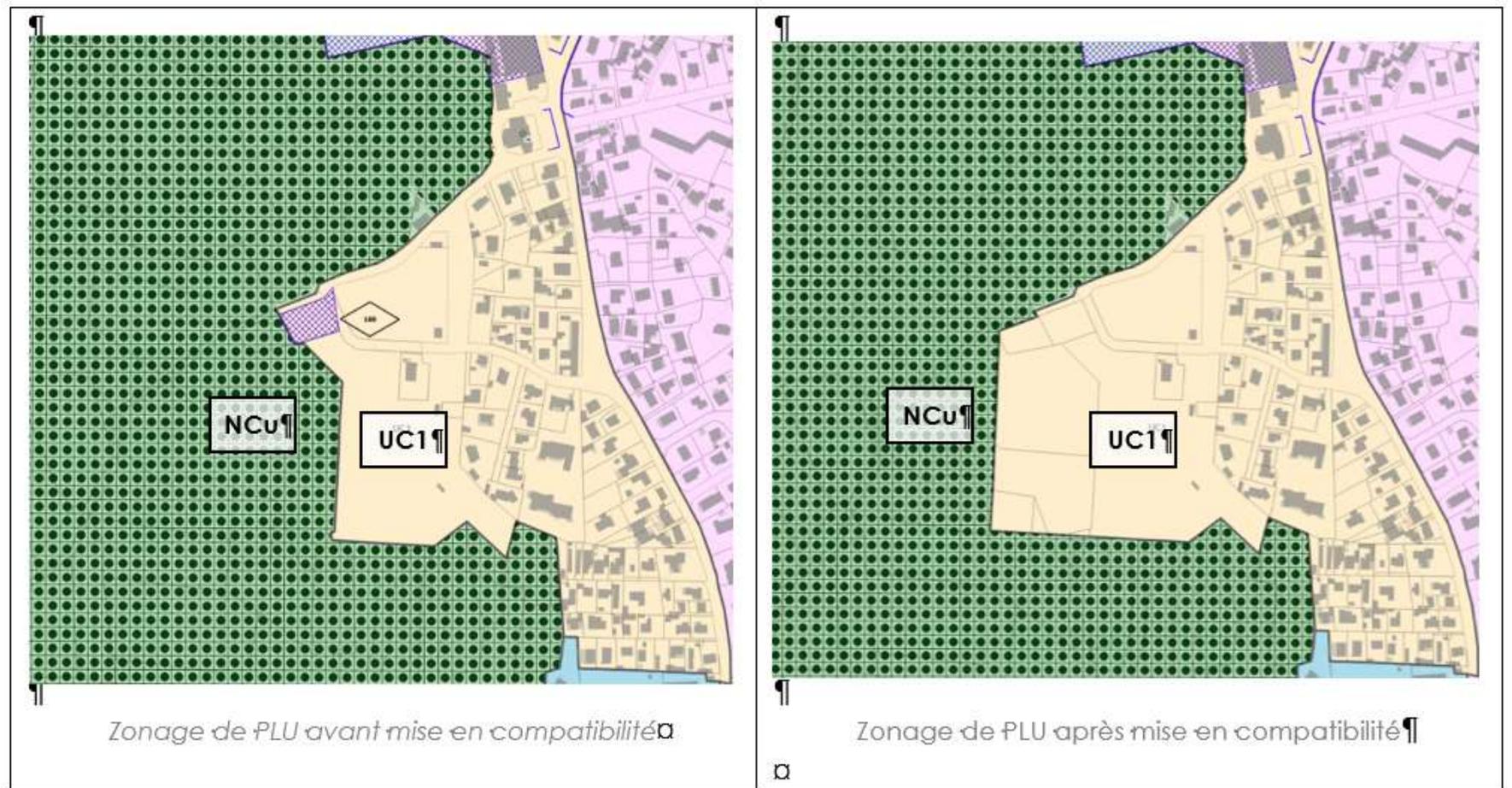
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES A APPORTER AU DOCUMENT D'URBANISME

Les évolutions réglementaires à apporter au document d'urbanisme

- Les documents graphiques de zonage (les pièces 4A-2, 4A-3 : plans de zonage, et 4A-5 : plan d'assemblage)
- la liste des emplacements réservés et l'inventaire du patrimoine (la pièce 3.2 du PLU)
- le rapport de présentation (la pièce 1 du PLU)

Les évolutions réglementaires à apporter au document d'urbanisme

Documents graphiques de zonage



Les évolutions réglementaires à apporter au document d'urbanisme

Liste des emplacements réservés

N°	Typologie	Destination	Bénéficiaire	Dimension
148	Voirie	Création d'une voie piétonne et cyclable entre la Route de Maignon et l'Avenue de Bayonne	Commune	5m de plateforme
149	Voirie	Elargissement impasse Larroque	Commune	8m de plateforme
150	Voirie	Elargissement impasse La Plaine	Commune	8m de plateforme
151	Voirie	Desenclavement de la rue de Beaulieu	Commune	
152	Voirie	Elargissement de la Route de Mirambeau	Commune	12m de plate-forme de l'Allée de Cantau au Chemin de Juzan
153	Equipement Public	Requalification d'installation sportive – Allée d'Orok Bat	Commune	
154	Equipement Public	Réalisation d'un équipement socio-culturel de quartier – Avenue des Pyrénées	Commune	
155	Equipement Public et Voirie	Equipements sportif et culturel, et liaisons piétonnes et cyclables – Rue de Hausquette et Rue d'Augeron	Commune	
156	Equipement Public	Requalification d'installations sportives – Rue Sainte Marguerite	Commune	
157	Equipement Public	Aménagement d'un terrain de camping au Lazaret	Commune	
158	Equipement public	Requalification d'une installation sportive - Promenade du Prince Impérial	Commune	
159	Equipement public	Extension du Centre Culturel – Avenue Eugène Bernain	Commune	
160	Equipement public	Extension du cimetière de Blancpignon	Commune	
161	Espaces verts	Restauration des coteaux boisés de l'aéroport	Commune	
162	Voirie	Création d'une liaison douce entre la rue de Jouanicot et la rue de Pinane	Commune	5m de plateforme
163	Voirie	Création d'une voie publique pour l'aménagement d'un transport en commun en site propre	Commune	12m de plateforme
164	Voirie	Elargissement de la Rue Paul Painlevé	Commune	8m de plateforme

Les évolutions réglementaires à apporter au document d'urbanisme

Complément au rapport de présentation

2. L'historique du document d'urbanisme

(...)

En 2022, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, compétente en matière de documents d'urbanisme, a procédé, en accord avec la Commune d'Anglet, à de nouveaux changements sur le Plan Local d'Urbanisme communal. Ceux-ci ont visé à faire évoluer le document pour permettre l'extension du cimetière de Blancpignon.

Ces changements ont pu être opérés par le biais d'une procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU en vigueur, selon les formes prévues aux articles L.153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme.



**PROJET D'EXTENSION DU
CIMETIERE DE BLANCPIGNON
-
LES PREMIERS AVIS EMIS PAR LES
PARTENAIRES**

Les premiers avis émis par les partenaires

Remarques concernant le projet	Prise en compte envisagée dans le dossier destiné à être approuvé
Avis du Centre National de la Propriété Forestière du 13 juin 2023	
<p>« Nous n'avons pas de remarque particulière dans la mesure où, d'après les éléments transmis, les modifications n'impactent pas les espaces forestiers privés de manière significative.</p> <p>...</p> <p>Au vu de ces éléments, nous émettons un avis favorable. »</p>	<p>Pas de modification de projet nécessaire.</p>
Avis de la Chambre d'Agriculture du 14 juin 2023	
<p>« Nous avons bien reçu le projet de mise en compatibilité du PLU d'Anglet pour l'extension du cimetière de Blancpignon, nous n'avons pas de remarques concernant ce projet.</p> <p>...</p> <p>Nous émettons un avis favorable. »</p>	<p>Pas de modification du projet nécessaire.</p>
Avis du Syndicat mixte du SCOT du Pays Basque et du Seignanx du 06 juillet 2023	
<p>« Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salue la qualité et la précision du travail technique qui justifie le choix d'une extension du cimetière de Blancpignon, ainsi que les modalités d'aménagement retenues pour limiter et compenser l'impact de cette extension sur le massif forestier du Pignada. • Emet un avis favorable sur le projet de mise en compatibilité du PLU d'Anglet. » 	<p>Pas de modification du projet nécessaire.</p>

Les premiers avis émis par les partenaires

Remarques concernant le projet	Prise en compte envisagée dans le dossier destiné à être approuvé
Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 13 juillet 2023	
<i>« En conclusion, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale considère que le projet de mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU d'Anglet n'appelle pas d'observation particulière. »</i>	Pas de modification du projet nécessaire.
Avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité du 23 août 2023	
<i>« Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP concernées. »</i>	Pas de modification du projet nécessaire.
Avis du Département des Pyrénées-Atlantiques du 06 septembre 2023	
<i>« ... le dossier n'appelle pas de la part du Département de remarques particulières. »</i>	Pas de modification du projet nécessaire.



LA PAROLE EST A VOUS...



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION